

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Mars 2024

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, les vingt-cinq mars à dix-neuf heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Cédric MANCINI.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Madame Aurélie JACQUET est nommée secrétaire de séance.

Sommaire

1. Présence.....	2
Étaient présents.....	2
Étaient absents et excusés.....	2
2. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES 2024	2
3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ASSAINISSEMENT	2
4. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET PRINCIPAL	3
5. VOTE DU COMPTE DE GESTION DE GESTION 2023 – BUDGET ASSAINISSEMENT ET PRINCIPAL.....	3
6. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 - ASSAINISSEMENT	3
7. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – PRINCIPAL.....	4
8. DELIBERATION REPRISE DE L'EXCENT au BP 2024 Budget assainissement.....	5
9. DELIBERATION REPRISE DE L'EXCEDENT au BP 2024 Budget Principal	5
10. DELIBERATION RIFSEEP.....	6
11. DELIBERATION ORGANISATION TEMPS SCOLAIRE	6
12. INFORMATION DU MAIRE ET DES ELUS.....	6

1. Présence

Étaient présents

M. MANCINI Cédric	Mme CALLY Audrey
M. MINASSIAN Guy	Mme ABRAM-PASSOT Evelyne
Mme DUPAYRAT Sophie	M. VAN DORT Didier
Mme DESBOS Blandine	M. RUEZ Quentin
M. POTIN Fabien	M. GILLET Bernard
M. PISTRE Thierry	M. FROGET Bruno
M. GOURMAND Johann	Mme ROSERAT Charlène
M. CHAVET Clément	Mme ANTON Dorothée
Mme JACQUET Aurélie	M. CHAUDET Pierre
Mme FLUTET Catherine	

Étaient absents et excusés

- M. GOURMAND Johann, excusé – Monsieur CHAUDET Pierre, excusé

Approbation du procès-verbal du 19 Février 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE le procès-verbal du conseil municipal du 22 Janvier 2024 et du 19 février 2024

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le maire informe de l'installation de M. CHAUDET Pierre au sein du conseil.

2. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES 2024

Rapporteur : M. MINASSIAN Guy, 1^{er} adjoint aux finances

Il explique qu'il faut se prononcer sur les taux des taxes d'imposition pour l'année 2024, rappelle que les 3 taux appliqués sont maintenus depuis plusieurs années pour Saint Paul et précise que l'augmentation des taux se ferait si la commune aurait besoin de revenus supplémentaires.

Donne lecture des taux de 2023 :

Taxe foncière bâtie (TFB) : 28.21% - Taxe foncière non bâtie (TFNB) : 42.22% - Taxe d'habitation sur les maisons secondaires : 14.42%

Produit des taxes perçu en 2023 : 465 000€

Rappelle que la base d'imposition est réévaluée chaque année par l'Etat.

Le conseil municipal vote le maintien des taux d'imposition.

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : M. MINASSIAN Guy, 1^{er} adjoint aux finances

SECTION FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 89 925.84€

Recettes : 126 026.37€

Excédent N-1 : 118 073.54€

SECTION INVESTISSEMENT :

Dépenses : 252 889.70€

Recettes : 746 979.10€

Déficit N-1 : -601 789.81€

RAR recettes : 111 000.00€

RAT dépenses : 1 810.00€

Résultat déficitaire reporté au BP 2024 en investissement : - 107 700.41€

Maintien de l'excédent en réserve en fonctionnement : 154 174.07€

M. FROGET Bruno, doyen d'âge fait approuver le compte administratif 2023 - Assainissement

Voté à l'unanimité

4. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : M. MINASSIAN Guy, 1^{er} adjoint aux finances

SECTION FONCTIONNEMENT :	SECTION INVESTISSEMENT :
---------------------------------	---------------------------------

Dépenses : 880 727.60€

Dépenses : 242 016.49€

Recettes : 1 170 277.00€

Recettes : 152 401.06€

Excédent N-1 : 775 037.19€

Excédent N-1 : 92 890.45

RAR recettes : 45 000.00 €

RAT dépenses : 235 400.00 €

Résultat excédentaire reporté au BP 2024 en investissement : 3 275.02€

Résultat corrigé en recettes d'investissement reporté au BP 2024 : 187 124.98€

Maintien de l'excédent en réserve en fonctionnement : 877 461.610 €

M. FROGET Bruno, doyen d'âge fait approuver le compte administratif 2023 – Principal

Voté à l'unanimité

5. VOTE DU COMPTE DE GESTION DE GESTION 2023 – BUDGET ASSAINISSEMENT ET PRINCIPAL

Rapporteur : M. MINASSIAN Guy, adjoint

Il informe que les comptes de gestions sont à l'identique des comptes administratifs pour les deux budgets, documents rédigés par le Trésor Public.

M. FROGET Bruno, doyen d'âge fait approuver les comptes administratifs 2023 – Assainissement et Principal

Voté à l'unanimité

6. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 - ASSAINISSEMENT

Rapporteur : M. MINASSIAN Guy, adjoint

Donne lecture en détail du budget primitif 2024 – budget assainissement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : pour un total de 266 175.00€

Chapitre 61 : 1 997.93€

Chapitre 65 : 3.00€

Chapitre 66 : 14 000.00€

Chapitre 67 : 1 500.00€

Chapitre 68 : 79 000.00€

Virement section investissement : 169 674.07€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : pour un total de 266 175.00€

Excédent reporté N-1 : 154 174.07€

Chapitre 70 : 112 000.93€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : pour un total de 359 675.00€

Déficit reporté N-1 : 107 700.41€

Chapitre 16 : 28 100.00€

Chapitre 21 : 200 000.00€

Chapitre 23 : 23 874.59€

RECETTES D'INVESTISSEMENT : pour un total de 359 675.00€

Chapitre 13 : 111 000.00€

Chapitre 28 : 79 000.93€

Virement de la section fonctionnement : 169 674.07€

Le budget primitif 2024 est voté à l'unanimité

7. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – PRINCIPAL

Rapporteur : M. MINASSIAN Guy, adjoint

Donne lecture en détail du budget primitif 2024 – budget principal et informe des modifications qui ont eu lieu sur les différentes lignes budgétaires, depuis la présentation du DOB

✓ En section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes pour la somme de **2 008 278.00€**

✓ En section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes pour la somme de **1 203 021.00 €**

✓ Virement de la section de fonctionnement sur l'investissement : **877 872.99€**

Informe des montants émis pour les demandes de subventions, amicale pompiers : 1 050.00€

Comité des fêtes : 750.00€ Association du musée : 400.00€ une réserve de 1 450.00€ pour un total prévu de 6 000.00€

Informe des mouvements sur certains comptes en raison de :

Compte 60612 : augmentation en raison du coût de l'électricité sur la maison de santé

Compte 615221 : augmentation en raison des divers travaux d'entretien dans les bâtiments (changement des blocs secours)

Compte 615228 : meilleure isolation du logement (changement fenêtres)

Compte 623 : diminution du coût prévu en raison de non possibilité de mettre une cuisinière dans la salle des jeunes

Compte 6553 : participation secours incendie

Puis donne lecture des dépenses d'investissement

EMPRUNT capital 108 075.00€

ECOLE : 43 520.00€

Essentiellement des travaux de sécurité et achat de matériels informatiques

EGLISE : 80 000.00€

La restauration de l'église, travaux prévus sur plusieurs années avec une AMO de 30 000.00€.

MAIRIE : 20 000.00€

Remplacement d'une porte et fenêtre, équipement bureau

ATELIER : 11 675.00

Remplacement de la porte

CIMETIERE : 4 000.00€

Aménagement du colombarium

MUSEE : 8 000.00€

Travaux de sécurité

PLU : 5000.01€

Modification du PLU

URBANISME : 388 864.00€

Travaux de sécurisation de la route départementale 1083, cheminement doux, réfection des voiries, continuité du passage de l'éclairage public en « led », éclairage du monument aux morts, AMO du cœur du

village suite aux travaux de l'église, études AMO pour divers d'aménagements, changement des bornes incendie

DIVERS MATERIELS : 55 374.00€

Achat de guirlandes de fin d'année, corbeilles de rue et jardinières, frigo et vaisselle pour la cantine scolaire, machine à laver pour l'école, mobiliers pour l'école, autolaveuse, tables pour l'espace du vieux jonc, échafaudage, divers outils

BATIMENTS COMMUNAUX : 26 400.00€

Sécurisation des bâtiments et audit énergétique

INFORMATIQUE : 10 000.00€

Informatique

Chapitre 23 : réserve de fonds : 452 112.99€

Informe qu'en cours d'année, il y aura peut-être une modification à faire concernant les travaux de l'éclairage public, travaux qui devraient passer en section d'investissement. En attente d'une réponse du syndicat.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Subvention attendue pour la traversée de route par le département pour 79 500.00€

Subventions attendues pour les travaux de l'église (DRAC, département) : 4 500.00€

Subventions attendues FIPHFP : 10 000.00€

Un virement de la section de fonctionnement sur l'investissement est prévu pour la somme de 877 872.99€

Affectation de résultat de 187 124.98€

Le budget primitif 2024 est voté à l'unanimité

8. DELIBERATION REPRISE DE L'EXCENT au BP 2024 Budget assainissement

Rapporteur : M. MINASSIAN Guy, 1^{er} adjoint

Au titre de l'année 2024 :

-de reprendre à la ligne 002 (excédent reporté) recettes de fonctionnement sur le **budget primitif** la somme de **154 174.07€**

-de reprendre à la ligne 001 (excédent reporté) recettes d'investissement sur le **budget primitif** la somme de **1 489.59€**

Reprise votée à l'unanimité

9. DELIBERATION REPRISE DE L'EXCEDENT au BP 2024 Budget Principal

Rapporteur : M. MINASSIAN Guy, 1^{er} adjoint

Au titre de l'année 2024 :

-de reprendre à la ligne 002 (excédent reporté) recettes de fonctionnement sur le **budget primitif** la somme de **877 461.61€**

- de reprendre à la ligne 001 (excédent reporté) recettes d'investissement sur le **budget primitif** la somme de **3 275.02€**

-de reprendre à la ligne 1068 affectation du résultat en recettes d'investissement sur le **budget primitif** la somme de **187 124.98€**

Reprise votée à l'unanimité

10. DELIBERATION RIFSEEP

Rapporteur : M. MANCINI Cédric

Il rappelle que la décision prise lors du dernier conseil n'a pas pu être actée par une délibération en raison d'une modification de groupe à prévoir.

En effet, sur la délibération prise en 2018, 3 groupes étaient définis, alors que les textes en vigueur en prévoit plus que deux.

Un groupe 1 : avec un seuil de 11 340€ à ne pas dépasser et un groupe 2 : avec un seuil de 5 000.00€ à ne pas dépasser.

Rappelle que ces primes sont proratisées en fonction des heures et concerne uniquement les agents titulaires et stagiaires.

Voté à l'unanimité

11. DELIBERATION ORGANISATION TEMPS SCOLAIRE

Rapporteur : Mme ABRAM-PASSOT Evelyne, adjointe

La direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain, demande aux collectivités de se prononcer sur la répartition des horaires scolaires.

A Savoir 24 heures d'enseignement sont données par semaine, à répartir sur 4 jours ou 4 jours et demi.

La répartition des heures scolaires pour la commune a été approuvée par le conseil d'école réuni le 19 mars 2024 qui s'est prononcé pour une semaine d'école de 4 jours.

La reconduction des heures scolaires sur 4 jours est approuvée par le conseil municipal.

Voté à l'unanimité

12. INFORMATION DU MAIRE ET DES ELUS

Rapporteur : Mme Blandine DESBOS

La mise en place d'un foyer rural a été acté le 15 mars dernier, 25 personnes étaient présentes, 4 personnes se sont désignées volontaires pour assurer le fonctionnement de ce foyer.

La présence d'un deuxième animateur auprès des jeunes permettra d'encadrer 24 jeunes au lieu de 18.

L'enquête du marché est arrivée à sa fin, une centaine de personnes ont répondu, le choix retenu va s'orienter pour le jeudi soir 16h-20h. Reste à prévoir un règlement, prix à définir pour les emplacements et de finaliser les démarches administratives, en collaboration avec la communauté de communes de la Dombes qui a financé un prestataire pour une aide apportée sur ce projet.

Un mini bus pourrait être mis en place afin de proposer aux personnes âgées de les emmener dans une grande surface suite à la fermeture de l'épicerie.

Rapporteur : M. MANCINI Cédric

Une réflexion va être menée pour la reprise du point relai postal. Soit par un commerçant de St Paul, soit par la mairie en cas de non preneur. Informe d'une réorganisation postale au point de vue des livraisons de colis, qui seront à récupérer sur Bourg en Bresse et non sur Villars les Dombes.

Rapporteur : M. RUEZ Quentin

Le petit varaxois est en cours d'écriture.

Fibre : 1 armoire sur deux est validée avec ses travaux. Reste l'autre armoire à valider dans un mois environ. Date de commercialisation de la fibre est prévue début août 2024. Le déploiement est prévu début septembre 2024.

Informe que le mois prochain, une réunion très importante avec le SIEA, la régie d'Electricité, aura lieu, concernant l'extension et la modernisation de l'éclairage public. Les subventions prévues pour cette deuxième tranche devront être revues à la baisse compte tenu des nombreuses demandes faites par les collectivités locales auprès du SIEA.

Rapporteur : Fabien POTIN

Le 5 avril aura lieu une restitution des audits ces les travaux de l'église avec l'architecte, l'agence Ingénierie de l'Ain et le président AREXPAX.

Le 4 avril restitution de l'étude des travaux cheminement doux avec l'agence d'Ingénierie. (Route des Etang – Cimetière – Rte de la Cressonnière – Pont Rouge) intégration du périmètre de l'église avec la rue des Ecoles.

Rapporteur : M. MANCINI Cédric

Monsieur le Maire relate les mécontentements diffusés sur les réseaux sociaux suite à la fermeture des commerces et souligne le caractère inapproprié de ces faits.

Précise : que la mairie et les élus ne sont en aucun cas responsable de ces fermetures et que les commerçants sont souverains dans la gestion de leurs établissements. Ils n'ont d'ailleurs exprimé aucun reproche à la mairie mais plutôt aux Varaxois qui ne semblent pas être assez nombreux à faire vivre ces commerces.

Que les élus sont aussi impactés par les fermetures, ils sont avant tout Varaxois et consommateurs.

Que concernant la pharmacie, les difficultés étaient déjà existantes en 2021 à notre arrivée.

Que les informations dénigrantes sur les réseaux sont l'œuvre des mêmes personnes qui à chaque mécontentement font une apparition.

Et que le manque d'implication des varaxois se constate malheureusement aussi dans les associations et au sein du CCAS communal.

Prochain conseil municipal le 22 avril 2024

La séance est levée à 21h57